

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR MYCHELLE LÉVESQUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} avril 2019 à 20H00 au Centre communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, la municipalité de Kamouraska déposera la demande de dérogation mineure de madame Suzanne Guay et monsieur Guy Chénard ayant une résidence au 168, avenue Morel à Kamouraska, sur le lot 4 008 099 faisant partie du cadastre du Québec portant le numéro de matricule suivant : 5169-81-6881 ainsi que la recommandation du CCU dans ce dossier.

Cette demande de dérogation mineure vise la régularisation de la largeur de la façade avant du bâtiment principal.

Selon la réglementation en vigueur dans cette zone «MIA 4», art. 5.1.2.2, la largeur minimale de la façade avant d'un bâtiment résidentiel est établie à 9 mètres (29.5 pi).

Considérant que, la façade du bâtiment ne respecte pas 9 mètres, mais qu'elle fait plutôt 4,76 mètres, le propriétaire doit déposer une demande de dérogation mineure afin de régulariser la situation.

L'étude de ce dossier est faite selon les réglementations municipales en vigueur (Règlement 1991-02).

Après l'étude du dossier, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil :

QUE cette demande de dérogation mineure soit acceptée afin de conserver la façade à 4.76 mètres malgré que le règlement prévoit une façade de 9 mètres.

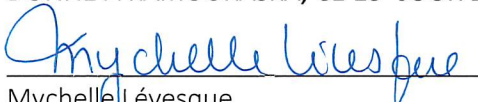
QUE cette dérogation mineure est réputée conforme au règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité.

QUE cette dérogation mineure est rattachée à l'immeuble et non au propriétaire actuel.

Dans le cas où le conseil décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme au règlement.

Toute personne qui veut se faire entendre suite au dépôt de cette demande devra se présenter à cette séance ordinaire à la date, heure et endroit désigné dans cet avis public.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 13^e JOUR DE MARS 2019.


Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 mars 2019, entre 11H30 et 12H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mars 2019.


Mychelle Lévesque